

**Assemblée générale**

Distr. générale
18 novembre 2020
Français
Original : anglais

**Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire
des Nations Unies pour les réfugiés
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
Soixante et onzième session**

Compte rendu analytique de la 731^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 6 octobre 2020, à 15 heures

Président : M. Pecsteen de Buytswerve..... (Belgique)

Table des matières

Débat général (*suite*).....

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.20-13057 (F) 181120 181120



* 2 0 1 3 0 5 7 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Alghunaim** (Observateur du Koweït) dit, dans une déclaration préenregistrée, que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ne peut à lui seul s'occuper de questions aussi importantes que celles des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des changements climatiques et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La communauté internationale tout entière doit unir ses forces pour aider les personnes relevant de la compétence du HCR, soutenir les communautés d'accueil et promouvoir le règlement des conflits par des moyens pacifiques. Le Gouvernement koweïtien demeure fermement déterminé à partager la charge que constitue la fourniture de l'aide au développement, de l'aide humanitaire et de l'appui politique nécessaires pour résoudre les crises humanitaires. Au fil des années, le Koweït a versé quelque 450 millions de dollars au seul HCR pour le développement et l'action humanitaire.

2. **M. Panoëiro** (Brésil), s'exprimant par liaison vidéo, dit que, face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, son gouvernement a lancé un programme d'assistance en espèces pour soutenir les personnes les plus vulnérables. Au total, 38 millions de dollars ont été investis dans ce programme et, avec le soutien d'organisations internationales, 400 millions de dollars supplémentaires ont été consacrés à l'accès des migrants, des réfugiés et des autres personnes vulnérables aux services de santé et d'autre nature dans tout le pays, compte tenu de la pandémie.

3. **M. Naanda** (Namibie) dit que la Namibie accueille actuellement près de 10 000 personnes relevant de la compétence du HCR parmi lesquelles six cas de COVID-19 ont été recensés. Quatre des personnes concernées sont guéries, mais une personne, qui souffrait d'un problème médical antérieur, est décédée. M. Naanda remercie le HCR d'avoir fourni des équipements de protection personnelle destinés au camp de réfugiés du pays. La Namibie a fait des efforts considérables pour donner suite aux engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés en ce qui concerne l'éducation, la santé, l'apatridie et le sport, et fait tout son possible pour atteindre ses objectifs dans les délais fixés. Les Gouvernements namibien et burundais et le HCR avancent dans la mise en œuvre d'une initiative commune qui aboutira, à terme, au rapatriement volontaire d'un très grand nombre de réfugiés vivant actuellement en Namibie. Le Gouvernement namibien fait également des progrès dans l'intégration locale des anciens réfugiés angolais qui vivent encore dans le camp de réfugiés. À cet égard, il a supprimé les frais d'établissement des permis de séjour permanent. La Namibie est déterminée à respecter ses obligations internationales et à jouer son rôle pour ce qui est d'assurer un partage des responsabilités plus prévisible et plus équitable et de soutenir la recherche de solutions pour les réfugiés, conformément au pacte mondial sur les réfugiés. Toutefois, il lui faudrait davantage de ressources supplémentaires pour répondre au nombre croissant de demandes d'asile et pour offrir aux demandeurs d'asile l'aide et la protection dont ils ont besoin.

4. **M. Zolfaghari** (République islamique d'Iran) dit, dans une déclaration préenregistrée, que la République islamique d'Iran accueille, depuis plus de quarante ans, de nombreux réfugiés. Toutefois, la pandémie de COVID-19 et l'intensification des mesures coercitives unilatérales prises contre le Gouvernement iranien ont fortement affaibli la capacité du pays de répondre aux besoins croissants des réfugiés. Les sanctions imposées à la République islamique d'Iran font grandement obstacle à l'accès des personnes vulnérables, y compris des réfugiés, à l'éducation et aux services de subsistance, et à la fourniture de l'équipement médical et des produits pharmaceutiques nécessaires pour prévenir et traiter le virus à l'origine de la COVID-19 dans les communautés d'accueil et de réfugiés. Néanmoins, le Gouvernement a continué à fournir des services, notamment en offrant un enseignement et des soins de santé gratuits à de nombreuses personnes vulnérables. La République islamique d'Iran a toujours favorisé le retour volontaire, l'intégration durable et la réinstallation des réfugiés, qu'elle considère comme les solutions les plus durables. Il est donc regrettable que le nombre de retours volontaires et le nombre de réfugiés bénéficiaires de programmes de réinstallation aient fortement diminué ces dernières années.

5. Étant donné qu'il y a de plus en plus de réfugiés dans le monde et que plus de 86 % d'entre eux sont accueillis par des pays en développement, il importe plus que jamais que les membres de la communauté internationale acceptent la responsabilité collective d'accueillir et de soutenir les réfugiés, conformément à la Convention relative au statut des réfugiés et au Protocole relatif au statut des réfugiés. M. Zolfaghari prie instamment la communauté internationale de prendre des mesures pour assouplir les mesures coercitives unilatérales prises à l'encontre de son pays et pour lever les obstacles à la fourniture de l'aide humanitaire à ceux qui sont dans le besoin. Des ressources doivent être mobilisées et le HCR doit faciliter la coopération avec les partenaires concernés afin d'aider les réfugiés et les communautés d'accueil à faire face aux sanctions et aux menaces économiques. Il faudrait élaborer une feuille de route pour assurer la participation équitable de tous les membres de la communauté internationale au retour volontaire et à la réinstallation des réfugiés. Enfin, il faudrait accélérer le processus de retour volontaire et de réintégration permanente des réfugiés afghans dans leur pays, et réinstaller un plus grand nombre de réfugiés venant de la République islamique d'Iran dans des pays tiers.

6. **M. Stournaras** (Grèce) dit que le centre d'accueil et d'identification de Moria, sur l'île de Lesbos, a été récemment ravagé par des incendies. Heureusement, grâce à l'intervention coordonnée des autorités grecques, aucun cas de décès, d'hospitalisation ou de disparition n'a été recensé. La priorité est accordée à la sécurité de tous les demandeurs d'asile, du personnel du centre et de la communauté locale. En moins de deux semaines, un nouveau centre temporaire pouvant accueillir jusqu'à 10 000 personnes a été construit ; ceux qui étaient hébergés dans le centre de Moria y sont désormais logés. Le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec l'Union européenne pour mettre en place des mécanismes de financement et de protection appropriés afin de fournir aux personnes touchées par les incendies une aide d'urgence et d'améliorer leurs conditions de vie. Il collabore également avec la Commission européenne pour créer une équipe spéciale chargée d'améliorer la situation des îles grecques à long terme.

7. Grâce à l'appui financier de la Commission, la grande majorité des mineurs non accompagnés présents dans les centres d'accueil et d'identification des cinq îles de la mer Égée et à Évros ont été transférés dans des centres d'hébergement sur le continent. M. Stournaras salue l'initiative lancée sous la présidence allemande de l'Union européenne, en collaboration avec la Commission européenne, pour reloger des mineurs non accompagnés, des réfugiés et d'autres groupes vulnérables. Fin novembre 2020, la Grèce organisera, sous les auspices de la Commission européenne, une conférence sur les mineurs non accompagnés arrivant dans des États membres de l'Union européenne. Toute tentative d'exploitation de situations humanitaires à des fins politiques doit être fermement rejetée ; abuser du système d'asile ne fait que l'affaiblir.

8. **M. Majawar** (Yémen) dit que, depuis maintenant six ans, le Yémen subit les terribles conséquences d'une guerre menée par les milices houthistes. Quelque 24 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire parce qu'elles manquent de vivres, d'eau et de médicaments, 4 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et environ un million de Yéménites ont quitté le pays. Malgré cette situation désastreuse, le Gouvernement reste déterminé à partager les responsabilités liées à l'accueil des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR et continue d'accorder le statut de réfugié à des personnes vulnérables, principalement originaires du Moyen-Orient et de la Corne de l'Afrique. M. Majawar demande au HCR de promouvoir l'égalité de traitement des réfugiés où qu'ils soient et de travailler plus étroitement avec les autorités yéménites pour élaborer un plan global d'action fondé sur les besoins des groupes les plus vulnérables. Au début de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement a adopté un plan d'urgence qui prévoit la construction d'installations d'isolement et la fourniture de désinfectant pour les mains dans les camps. M. Majawar prie la communauté internationale d'aider les communautés d'accueil, de partager les responsabilités liées à l'accueil des réfugiés et de fournir davantage de ressources financières et humaines pour améliorer la situation des réfugiés.

9. **M. Schröer** (Allemagne) dit que l'Allemagne est le cinquième plus grand pays d'accueil de réfugiés au monde et que, malgré les restrictions liées à la COVID-19, le pays prévoit d'accueillir et de réinstaller autant de réfugiés que possible en 2020. La pandémie a directement touché les personnes déplacées et les communautés d'accueil, mais également le personnel de terrain du HCR. M. Schröer rend hommage à tous ceux qui continuent à fournir des services essentiels dans des conditions de plus en plus dangereuses. Le pacte mondial sur les réfugiés doit être le cadre de référence pour trouver une solution globale aux situations de réfugiés ; ce n'est donc pas malgré, mais en raison de la pandémie que tous les pays devraient s'efforcer de mettre en œuvre et éventuellement d'ajuster les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés et d'accélérer leur mise en œuvre.

10. En 2019, l'Allemagne a été à nouveau le deuxième plus grand donateur bilatéral du HCR. Au Forum, le pays s'est engagé à verser une contribution de 100 millions d'euros et à apporter un important financement axé sur le développement pour s'occuper des situations de déplacement. En 2020, l'Allemagne a alloué plus de 360 millions d'euros aux opérations du HCR dans le monde entier, dont une contribution flexible de 55 millions d'euros au Plan de réponse COVID-19 de l'organisation. Elle sera en mesure d'allouer au moins autant de fonds qu'en 2019 à l'aide au développement, soit 1,3 milliard d'euros, cette contribution aidant également les pays partenaires à faire face à la pandémie et à combattre ses effets à moyen et à long terme. Cependant, les besoins humanitaires dépassent rapidement les fonds disponibles, et la situation s'aggrave encore du fait de la pandémie.

11. **M. Schröer** encourage le HCR à continuer de donner la priorité à son mandat de protection et d'assistance aux plus vulnérables et à accroître son efficacité grâce à une coordination et à une coopération efficaces avec ses partenaires. Les projets visant à modifier la structure budgétaire de l'organisation, à adopter une planification budgétaire pluriannuelle et à accorder plus d'attention aux incidences de ses opérations vont dans le bon sens. M. Schröer demande aussi au HCR de continuer d'adapter ses systèmes à la nouvelle réalité mondiale de la gestion et de l'exécution à distance. La transparence et le respect du principe de responsabilité seront indispensables pour maintenir la confiance envers le système humanitaire et le régime international de protection des réfugiés. Notant enfin le rôle indispensable joué par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans la riposte mondiale à la pandémie, M. Schröer dit que l'Allemagne a considérablement augmenté sa contribution financière à cette organisation.

12. **M. Aala** (Observateur de la République arabe syrienne) dit que dans le cadre de la riposte internationale à la pandémie de COVID-19, les pays n'ont pas respecté les promesses faites concernant la solidarité et la coopération ni le principe de la non-politisation de l'aide humanitaire, contrairement à ce que demandait l'Assemblée générale dans sa résolution 46/182. Le refus de lever les mesures coercitives unilatérales pour permettre aux États touchés de faire face plus efficacement à la pandémie a aggravé la situation déjà difficile en Syrie. Pour créer, dans les pays d'origine, des conditions propices au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité, conformément aux objectifs du pacte mondial sur les réfugiés, il est indispensable de s'attaquer au préalable aux causes profondes des déplacements forcés. Au niveau régional, l'occupation israélienne en cours a provoqué le déplacement forcé d'un demi-million de Syriens du Golan syrien et de millions de réfugiés palestiniens. En République arabe syrienne, le terrorisme takfiriste et le terrorisme économique qui prend la forme de mesures coercitives unilatérales ont été des facteurs clés dans le déplacement forcé des Syriens.

13. La plupart des régions étant désormais libérées du joug des terroristes, le Gouvernement syrien s'efforce de rétablir une vie normale, de reconstruire les infrastructures, de rouvrir les services et d'adopter des mesures juridiques et administratives pour faciliter le retour de la population déplacée. À ce jour, plus de deux millions de personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays ont pu rentrer chez elles. Le Gouvernement syrien remercie le HCR pour son assistance et l'invite à jouer un rôle plus actif en facilitant le rapatriement des Syriens déplacés, en mobilisant des ressources financières et en travaillant avec les pays concernés pour obtenir la levée des mesures coercitives unilatérales et dépolitiser la question du retour des réfugiés.

14. **M. Ambrazevich** (Biélarus) dit que la délégation de son pays souhaite rendre hommage à l'action menée par le HCR au cours des soixante-dix dernières années. Le mandat de l'organisation est plus important que jamais, car les guerres et les conflits continuent de contraindre de nombreuses personnes à quitter leur foyer. Pour résoudre la question des réfugiés, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des déplacements. Dans cette perspective, le Biélarus promeut activement l'idée d'un dialogue mondial global sur les questions de sécurité. Un tel dialogue sera d'autant plus utile que la pandémie de COVID-19 a exacerbé de nombreuses tendances préoccupantes comme la montée du nationalisme, de la xénophobie et de la discrimination et des attitudes hostiles à l'égard des migrants. Le Biélarus n'a pas fermé ses frontières pendant la pandémie, et tous les organismes internationaux représentés sur son territoire, dont le HCR, ont pu poursuivre efficacement leurs activités. Le Gouvernement estime avoir trouvé le bon équilibre entre la préservation de l'économie et la meilleure protection possible de la population contre le virus.

15. **M^{me} Nzenze** (Observatrice du Gabon) dit que, malgré les difficultés causées par la pandémie, le Gouvernement gabonais continue, en partenariat avec le HCR, de faire preuve de solidarité envers les réfugiés, en leur apportant un soutien multiforme pour leur permettre de vivre dans la dignité et sans discrimination. Le Gouvernement s'efforce de trouver des solutions durables pour les réfugiés : depuis 2018, 297 réfugiés de longue date ont obtenu des permis de séjour et un certain nombre d'enfants réfugiés nés dans le pays ont acquis la nationalité gabonaise. Afin de pouvoir être plus autonomes et de mieux s'insérer sur le plan socioéconomique, des réfugiés ont reçu des fonds pour se lancer dans des activités génératrices de revenus.

16. Grâce aux mesures préventives prises par les autorités, aucun cas de COVID-19 n'a été enregistré parmi les réfugiés. Les ménages à faibles revenus, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile, ont reçu une aide alimentaire et de l'eau et ont eu gratuitement accès à l'électricité et aux transports publics pendant le confinement. La délégation gabonaise demande à la communauté internationale de respecter les principes de responsabilité et de partage des charges prévus par le pacte mondial sur les réfugiés.

17. **M. Klymenko** (Observateur de l'Ukraine) dit que l'Ukraine s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Pour sa part, l'Ukraine salue l'approche globale et intégrée que le HCR a adoptée pour aider les pays à faire face à la pandémie. Durant celle-ci, le pays avait mis en place un certain nombre de mesures sociales et économiques visant à protéger les groupes les plus vulnérables.

18. Le Gouvernement salue l'attention accrue portée par le HCR aux déplacements internes. Ces six dernières années, l'agression de la Russie et l'occupation illégale de la République autonome de Crimée et de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk ont provoqué le déplacement interne de 1,4 million de personnes. La situation humanitaire dans les régions de Donetsk et de Louhansk touchées par le conflit reste catastrophique, mais les autorités d'occupation russes continuent de bloquer l'accès des organisations humanitaires internationales. Le Gouvernement ukrainien s'est engagé à intégrer les personnes déplacées à l'intérieur du pays et à mettre en œuvre des solutions durables, et envisage d'étendre et d'actualiser sa stratégie actuelle pour tenir compte des nouveaux défis. Un texte de loi visant à permettre aux personnes déplacées de voter aux prochaines élections locales est en cours d'élaboration ; l'accès à l'enseignement supérieur des personnes déplacées diplômées du secondaire a récemment été facilité ; et des projets de loi visant à favoriser davantage l'enregistrement des naissances et des décès et l'accès aux pensions de retraite.

19. Le Gouvernement ukrainien sait gré au HCR pour l'attention constante qu'il porte à la situation humanitaire dans le pays et compte sur le soutien de ses partenaires pour financer la mise en œuvre du plan de réponse humanitaire 2020 de l'ONU pour l'Ukraine. La communauté internationale doit combattre plus efficacement les causes profondes des crises existantes et émergentes et renforcer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

20. **M^{me} Mansfield** (Australie) félicite le HCR pour sa réaction rapide face à la pandémie de COVID-19 et pour les dispositions qu'il a prises afin de veiller à ce que les mesures sanitaires et socioéconomiques nationales, y compris les futurs programmes de vaccination, tiennent compte des réfugiés. Elle salue les progrès réalisés par le HCR dans la mise en œuvre du programme de localisation et dans la réalisation de son objectif consistant à mettre en œuvre au moins 25 % de ses programmes par l'intermédiaire d'acteurs locaux et nationaux. Au Bangladesh et au Myanmar, l'Australie et le HCR travaillent ensemble pour élaborer des plans de localisation qui renforceront les capacités institutionnelles des partenaires locaux et nationaux. La délégation australienne se félicite également que le HCR s'efforce de mener une action plus efficace et responsable, et l'encourage à donner, dans ses prochains rapports, des exemples concrets concernant la manière dont les activités de suivi éclairent les programmes et l'étendue et les effets de la planification et de la budgétisation pluriannuelles.

21. Alors que les mesures sanitaires et les restrictions aux frontières décidées face à la pandémie de COVID-19 compromettent sa capacité de réinstaller les réfugiés, l'Australie contribue généreusement et depuis longtemps au processus de réinstallation. En collaboration avec le HCR, elle a réinstallé plus de 900 000 réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une aide humanitaire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Plus de 25 900 visas ont été accordés à des femmes vulnérables et à des personnes à leur charge dans le cadre du programme concernant les femmes vulnérables lancé en 1989, et 20 % des visas humanitaires restent réservés aux femmes de cette catégorie. L'Australie salue la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et se réjouit de collaborer avec le HCR à la protection et à l'inclusion des personnes handicapées.

22. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), s'exprimant par liaison vidéo, félicite le Brésil pour les mesures qu'il a prises face à l'afflux de réfugiés et de migrants vénézuéliens ces dernières années. Il salue les efforts que la Namibie a faits pour tenir les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés et souligne qu'il faut veiller à ce que tout réfugié qui retourne au Burundi, où la situation demeure instable, le fasse volontairement et avec le soutien nécessaire. Les représentants de la Syrie et du Yémen ont insisté sur la nécessité de fournir une aide humanitaire même dans des conflits politiquement complexes. Le Haut-Commissaire encourage le Koweït à continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'action humanitaire menée dans la région. Il remercie les délégations du Gabon et du Bélarus d'avoir partagé leur expérience de la pandémie. La prochaine conférence sur l'Afghanistan en 2020 sera une occasion importante de débattre des solutions à apporter en faveur des réfugiés afghans, y compris ceux accueillis par l'Iran.

23. M. Grandi encourage l'Australie, dont le bilan est exemplaire, et d'autres pays à reprendre leurs activités de réinstallation de réfugiés dès que les conditions le permettront. Le Haut-Commissaire salue les mesures prises à la suite de l'incendie du centre de Moria. Il faut espérer que le nouveau pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile contribuera à alléger le fardeau de la Grèce et d'autres pays de première ligne. Le HCR remercie l'Allemagne pour ses contributions financières très importantes et pour l'action de premier plan qu'elle mène à l'échelle européenne. Les mesures prises par le Gouvernement ukrainien à l'égard des personnes déplacées, notamment pour les faire participer aux élections locales, pourraient servir d'exemple aux autres États et devraient être communiquées au Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes.

24. **M. Johnson** (Togo) souhaite rendre hommage à la détermination des équipes du HCR qui sont restées sur le terrain et ont continué à s'acquitter de leur mandat pendant la crise sanitaire mondiale. Les autorités togolaises sont résolues à trouver des solutions durables pour les quelque 12 700 réfugiés que compte le pays. Le Gouvernement a instauré un nouveau permis de séjour spécial de dix ans pour les réfugiés et a accordé la nationalité togolaise à 1 000 réfugiés nés dans le pays. Bien que la pandémie ait causé de nombreuses difficultés, des couloirs humanitaires ont été mis en place pour faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés, et les procédures de détermination du statut de réfugié et de délivrance de documents d'identité et de voyage se poursuivent. Avec le soutien du HCR, de la nourriture et des kits de protection ont été distribués à tous les réfugiés, et une stratégie de communication globale a permis de s'assurer que les réfugiés étaient bien informés au sujet de la COVID-19. Une commission nationale chargée de lutter contre

l'apatridie créée en 2018 a élaboré un plan d'action national visant à éliminer l'apatridie d'ici à 2024.

25. **M^{me} Di Giovanni** (Saint-Siège), s'exprimant par liaison vidéo, lance un appel en faveur d'un renforcement de la coopération et de la solidarité internationales avec les réfugiés et les communautés d'accueil grâce à un partage plus équitable et plus prévisible des charges. Il faut également adopter d'urgence une approche plus cohérente en matière de déplacement interne. Le Saint-Siège est sérieusement préoccupé par la manière dont la pandémie a été utilisée pour ignorer et même saper certaines règles fondamentales du droit des réfugiés, en particulier le droit de demander l'asile et le principe de non-refoulement.

26. Les camps de réfugiés doivent rester ce qu'ils étaient censés être, à savoir des solutions temporaires aux situations d'urgence. Malheureusement, les situations de réfugiés prolongées riment avec surpopulation croissante et mauvaises conditions de sécurité, de vie et d'hygiène. La délégation du Saint-Siège est particulièrement préoccupée par les violations des droits de l'homme dont sont victimes les migrants et des réfugiés détenus en Libye et par les conditions déplorables dans lesquelles ces personnes vivent. Le Saint-Siège est favorable au transfert de ces personnes vers des pays tiers sûrs et demande que leurs demandes d'asile soient rapidement traitées.

27. Il est capital d'adopter des politiques en faveur des jeunes réfugiés et de l'accès de ces jeunes à la formation continue. Il faut renforcer les solutions durables existantes et élargir le nombre et l'éventail de voies juridiques de substitution pour une réinstallation sûre et volontaire. La solution durable la plus complète et la plus efficace est, bien entendu, de garantir le droit de tous de vivre et de s'épanouir dans la dignité, la paix et la sécurité dans leur pays d'origine. Pour atteindre cet objectif, il faut s'employer sans relâche à remédier aux causes profondes des déplacements forcés.

28. **M^{me} Costa** (Uruguay) dit que, dans la mesure où la plupart des réfugiés, demandeurs d'asile et apatrides dans le monde sont originaires de pays en développement, transitent par ces pays ou y vivent, on ne peut plus continuer à reporter à plus tard le partage équitable de la charge. En Amérique latine, le Cadre régional global de protection et de solutions a prouvé qu'il était possible d'apporter une réponse coordonnée aux déplacements humains. Malgré les problèmes posés par la pandémie de COVID-19, l'Uruguay reste toujours engagé à protéger ceux qui ont besoin d'une aide d'urgence. Des personnes qui avaient besoin d'une protection internationale ont pu entrer en Uruguay malgré les restrictions imposées pour endiguer le virus et une procédure d'asile simplifiée a été mise en place pour faciliter le traitement des nouvelles demandes. Ces mesures témoignent de la tradition humanitaire du pays et de l'esprit de coopération multilatérale dans lequel il fait face à la pandémie et à ses conséquences.

29. Étant donné que la plupart des réfugiés et des personnes déplacées vivent dans des zones urbaines, il est essentiel que les municipalités contribuent à améliorer la protection et l'inclusion socioéconomique de ces personnes. L'initiative des « Villes solidaires », conçue pour renforcer la coordination entre les secteurs public et privé et avec la société civile, a été un succès et sera étendue à d'autres lieux clés en Uruguay. Dans l'intervalle, la mise en œuvre récente d'un programme de réinstallation rurale a permis de fournir des emplois et des logements à un certain nombre de familles d'Amérique centrale qui ont ainsi pu se réinstaller. Toutefois, l'Uruguay disposant de ressources humaines et matérielles limitées, il faut qu'il ait accès à des financements s'il veut apporter des solutions durables et renforcer ses institutions et programmes.

30. **M. Youssef** (Égypte) dit que, malgré les graves répercussions sur l'économie de la pandémie, qui est à l'origine de l'insécurité alimentaire et de la perte de moyens de subsistance dans le monde entier, l'Égypte n'a pas failli à son engagement d'accueillir et de protéger des réfugiés et a inclus tous les réfugiés et les migrants dans ses mesures nationales de lutte contre la COVID-19. Toutefois, son approche inclusive a incontestablement pesé sur son économie, ce qui montre à quel point un partage équitable et viable de la charge est nécessaire. En plus des 250 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés, l'Égypte accueille environ 5 millions de personnes qui ont fui des situations de crise et de violence généralisée mais qui, dans la plupart des cas, n'ont pas demandé le statut de réfugié. Toutes ces personnes jouissent d'une liberté de circulation totale et de

l'égalité d'accès à des services de base tels que l'éducation et les soins de santé primaires, et ont la liberté d'entreprendre.

31. Depuis le premier Forum mondial sur les réfugiés, l'Égypte s'efforce d'appliquer son engagement de mettre en place des institutions nationales et des cadres législatifs qui améliorent la protection des réfugiés. En adoptant une approche globale, elle entend s'attaquer aux causes profondes des crises de réfugiés et créer des conditions propices au retour volontaire. L'Égypte participe activement aux initiatives de l'Union africaine dans les domaines de la reconstruction post-conflit et de la paix et du développement durables. Elle continue à préconiser « l'approche unique pour les réfugiés », qui vise à s'assurer que le partage de la charge et des responsabilités bénéficie de la même manière à toutes les communautés de réfugiés, sans discrimination fondée sur la nationalité. Elle demande à la communauté internationale de combler le déficit de financement et de renforcer ses engagements en matière de réinstallation.

32. **M. Müller** (Autriche) dit que l'on ne peut lutter contre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences pour la vie humaine que dans le cadre d'une riposte multilatérale cohérente. Cette urgence de santé publique a démontré l'importance du pacte mondial sur les réfugiés et de l'engagement en faveur de la solidarité internationale et du partage de la charge et des responsabilités. L'Autriche est très préoccupée par le nombre croissant de personnes déplacées de force dans le monde et par l'existence de conflits prolongés, qui causent de graves problèmes humanitaires dans de nombreux pays. En outre, nombre de personnes continuent de franchir de manière irrégulière les frontières internationales dans des circonstances dangereuses, ce qui prouve qu'il faut adopter une approche globale consistant notamment à renforcer la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination, à fournir une protection plus efficace et à offrir de meilleures perspectives dans les régions d'origine, et à prévenir et combattre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. La communauté internationale doit également mettre sur pied un système de retour fiable pour les personnes qui n'ont pas droit à la protection internationale.

33. L'Autriche s'est engagée dans une coopération à long terme avec le HCR dans plusieurs domaines, parmi lesquels la promotion internationale d'itinéraires légaux, sûrs et réguliers vers les États voisins des régions en crise ; l'appui aux opérations de secours humanitaire ; l'évaluation de la sécurité dans les pays d'origine et l'élaboration de procédures d'asile plus équitables et plus efficaces. En 2020, elle a fourni d'importantes contributions financières en appui aux opérations du HCR en Colombie, en Syrie, en Libye et en Grèce et elle a décidé de quadrupler sa contribution de base.

34. **M. Rivasseau** (France) dit qu'en dépit des efforts du HCR, les réfugiés sont très vulnérables face à la propagation de la COVID-19 et sont particulièrement exposés aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. La France a répondu à l'appel à contribution du HCR et maintiendra sa mobilisation tant que la menace ne sera pas vaincue. Elle fait tout son possible pour tenir l'engagement qu'elle a pris de réinstaller 10 000 personnes en 2020 et 2021 et a progressivement repris les opérations de réinstallation après leur suspension en mars.

35. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées n'a jamais été aussi élevé. Ce qui se passe aujourd'hui au Sahel est une tragédie humaine. L'exil massif de la population du Venezuela vers les pays voisins se poursuit et le nombre de réfugiés et de personnes déplacées de force, qui se compte déjà en millions, ne cesse d'augmenter au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. En cette période sombre, la communauté internationale a l'obligation juridique et le devoir moral de protéger les personnes qui fuient les persécutions politiques, la guerre et les conflits. Mais tous les États ne sont pas égaux face à cette obligation. Les pays voisins de zones de conflit, les pays de transit et les pays d'accueil de réfugiés font tous face à des flux qu'ils ne peuvent pas gérer seuls. La France est fermement attachée au partage solidaire des responsabilités afin de mieux gérer les mouvements de population. Elle met tout particulièrement l'accent sur les déplacements liés aux catastrophes naturelles et a participé au défi de l'énergie propre lancé par le HCR. Au niveau européen, elle œuvre avec ses partenaires à la refonte de la Convention de Dublin en vue d'adopter une approche mieux coordonnée en matière d'asile. La France a sensiblement accru ses contributions au HCR au cours des trois dernières années et continuera à le faire jusqu'en 2022. Elle est

également favorable au renforcement des partenariats avec les acteurs du développement, tout en soutenant les dynamiques engagées pour diversifier la base des donateurs.

36. **M. Al-Mansouri** (Observateur du Qatar) dit que la pandémie a créé de nouveaux problèmes pour les migrants et les personnes déplacées. Ceux-ci vivant pour la plupart dans des pays aux infrastructures fragiles, il faut faire preuve de solidarité pour les protéger du virus et remédier aux conséquences économiques et sociales de la pandémie. Il est également essentiel d'adopter une approche globale qui s'attaque aux causes profondes des migrations tout en trouvant des solutions durables et en partageant les responsabilités. Le Qatar s'est engagé à développer ses relations stratégiques avec le HCR, avec lequel il a signé plusieurs accords, dont l'un porte sur l'ouverture d'un bureau de l'organisation à Doha. Il est prêt à continuer à s'employer à limiter et à réduire les effets des conflits régionaux et internationaux, à trouver des solutions et à faciliter la reconstruction. En 2018, le Qatar a adopté une nouvelle loi pour aider les migrants et leur permettre de vivre dans des conditions de dignité. Il continuera à appuyer les programmes du HCR et travaillera avec la communauté internationale pour résoudre les enjeux communs et atteindre les objectifs du pacte mondial sur les réfugiés.

37. **M. Jespersen** (Danemark) craint que les réfugiés et les communautés d'accueil ne soient les premiers à souffrir des conséquences économiques et sociales de la pandémie. C'est pour cela que par solidarité, le pays a contribué à hauteur de plus de 85 millions de dollars des États-Unis à l'aide humanitaire fournie dans le cadre de la riposte mondiale, dont près de 15 millions en réponse à l'appel lancé par le HCR pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Compte tenu des effets disproportionnés de la pandémie sur les femmes et les filles, le Danemark demande au HCR de veiller à ce que des ressources suffisantes soient consacrées à la lutte contre la violence fondée sur le genre et à la fourniture de services de santé sexuelle et procréative.

38. En attendant de pouvoir résoudre les grands problèmes à l'origine des déplacements dans le monde, le Gouvernement danois estime qu'il faut dissuader les individus d'entreprendre des voyages dangereux, combattre le trafic de migrants et renforcer l'efficacité des mécanismes de renvoi de ceux dont on estime qu'ils n'ont pas besoin de protection internationale. Les régimes d'asile doivent être équitables, humains et conformes au droit international. Le Danemark reste pleinement engagé en faveur du pacte mondial sur les réfugiés et souhaite que sa mise en œuvre prenne en compte des considérations d'âge, de genre et de diversité. Le Danemark a pris un certain nombre d'engagements au Forum mondial sur les réfugiés, qui ont été tenus ou sont en passe de l'être, notamment pour appuyer les solutions durables, l'éducation et l'énergie propre. En outre, il a adhéré au programme de soutien à la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans et il organisera une table ronde ministérielle sur la situation humanitaire au Sahel, au cours de laquelle il espère obtenir un appui concret pour faire face à la crise dans cette région.

39. **M. Czech** (Pologne) dit que, malgré les restrictions dues à la pandémie, la Pologne a adopté des mesures législatives en faveur des ressortissants étrangers résidant légalement dans le pays et a continué à traiter les demandes d'asile et à s'occuper des procédures de retour. Des mesures liées à la santé et à la sécurité ont été mises en œuvre dans les centres d'accueil de migrants, et toutes les informations pertinentes sont dûment communiquées aux ressortissants étrangers, notamment par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique créée à cet effet. La Pologne a continué à mettre l'accent sur l'accueil des enfants réfugiés et des ressortissants originaires de l'Ukraine, de la Fédération de Russie et des pays d'Asie centrale et du Caucase, qui représentent une grande partie des personnes demandant une protection internationale dans le pays.

40. Le Gouvernement polonais est très préoccupé par la situation au Bélarus voisin, qui a connu une vague de mécontentement social à la suite de l'élection présidentielle récente. La Pologne se prépare donc à un éventuel afflux de citoyens bélarussiens et a pris des mesures pour faciliter leur entrée. À la mi-septembre 2020, 157 Bélarussiens étaient entrés en Pologne et les consulats polonais avaient délivré 600 visas humanitaires. L'action humanitaire du pays est centrée sur la protection des civils et la fourniture d'une assistance sur le terrain. La Pologne continue à soutenir les fonds d'affectation spéciale et les autres initiatives de l'Union européenne, ainsi que les organismes des Nations Unies à vocation humanitaire. Elle soutient également des projets d'aide en nature sous forme de logements

pour les réfugiés en Syrie et en Grèce. La Pologne a répondu à l'appel COVID-19 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et contribue à l'exécution du Plan de réponse humanitaire global COVID-19.

41. **M. Lorenz** (Luxembourg) dit que le monde fait face à des crises humanitaires simultanées, qui se caractérisent par un nombre record de déplacements et un nombre croissant de réfugiés, et qui ont été encore aggravées par la pandémie. Celle-ci nous enseigne que la communauté internationale doit se préparer à des chocs systémiques qui se superposent aux crises existantes, et doit repenser le système humanitaire actuel. Il faut poursuivre le travail collectif d'élaboration de stratégies globales et multisectorielles, en tenant compte de la nécessité d'un dialogue inclusif engageant tous les acteurs politiques à tous les niveaux. Le pacte mondial sur les réfugiés est un outil important, qui donne une structure à ce dialogue. Il est rassurant de savoir que les partenariats conclus pendant le Forum mondial sur les réfugiés accroîtront la résilience des communautés de réfugiés et des pays d'accueil, conformément au Programme 2030.

42. Le Luxembourg continue à contribuer aux initiatives de partage des responsabilités. En coordination avec le HCR, il a réinstallé une cinquantaine de réfugiés et a accepté de réinstaller 20 mineurs non accompagnés à la suite du récent incendie du camp de Moria. Il a également dirigé le développement de « emergency.lu », plateforme de télécommunication par satellite qui peut être rapidement déployée pour appuyer les opérations humanitaires sur le terrain. Le Luxembourg salue et soutient la réforme en cours du HCR, notamment pour ce qui est des mesures de régionalisation visant à rendre l'organisation encore plus efficace.

43. **M^{me} Paik Ji-Ah** (République de Corée), s'exprimant par liaison vidéo, dit que la République de Corée sait qu'il faut rendre l'action humanitaire plus efficace et plus transparente et qu'il est important d'apporter un soutien plus souple et plus prévisible au HCR. La République de Corée a récemment décidé de fournir des contributions volontaires à hauteur d'environ 6 millions de dollars pour soutenir le HCR au Yémen, en Iraq, en Colombie, au Bangladesh, en Jordanie et au Liban, ainsi qu'une contribution pluriannuelle supplémentaire de 2 millions de dollars pour soutenir les activités en Turquie en 2020 et 2021, en complément des 5 millions de dollars qu'elle s'était engagée à verser au Forum mondial des réfugiés au titre du financement pluriannuel pour le cadre d'action global pour les réfugiés en Ouganda. Notant qu'en 2019, le secteur privé de la République de Corée a versé la troisième plus importante contribution au HCR, M^{me} Paik encourage l'organisation à accentuer ses efforts, qui ont déjà commencé à porter leurs fruits, pour établir des partenariats avec le secteur privé. Elle salue les réformes dans lesquelles le HCR s'est engagé, notamment ses initiatives de régionalisation et de décentralisation, ainsi que les mesures prises pour améliorer le contrôle et la supervision internes. Enfin, notant qu'il est important d'assurer une représentation géographique plus équilibrée au sein du personnel du HCR pour une bonne compréhension des contextes régionaux, elle demande à l'organisation d'accorder une attention particulière aux régions fortement sous-représentées comme la région de l'Asie et du Pacifique.

44. **M^{me} Norton** (Canada) dit que la pandémie de COVID-19 a eu des graves conséquences pour les réfugiés. Les restrictions aux frontières ont aggravé les problèmes liés au régime de protection internationale, les répercussions économiques de la pandémie mettent à mal les moyens de subsistance et les femmes et les filles sont de plus en plus vulnérables face à la violence fondée sur le genre. Malgré les difficultés, les réfugiés et les organisations dirigées par des réfugiés ont été au premier plan de la lutte contre la COVID-19 dans le pays, ce qui prouve l'utilité qu'il y a à inclure pleinement ces personnes, dans des conditions d'égalité, comme le préconise le pacte mondial sur les réfugiés. Le Canada s'est engagé en faveur d'un partage des responsabilités plus équitable et plus prévisible et, dans cette optique, souhaite souligner l'importance qu'il y a à poursuivre les progrès déjà accomplis vers l'autonomie et à donner effet aux centaines d'engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés. En s'appuyant sur les promesses qu'il a faites au Forum, le Gouvernement canadien continuera de s'employer à promouvoir l'éducation des enfants réfugiés et déplacés et poursuivra son travail avec les membres du Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS) pour appliquer les principes du pacte mondial en Amérique centrale. La pleine participation des réfugiés aux travaux du système international de protection des réfugiés doit également rester une priorité ; au Forum

mondial des réfugiés, un conseiller pour les réfugiés faisait partie de la délégation canadienne ; c'est également le cas de la délégation devant le Comité exécutif.

45. **M. Rahman** (Bangladesh) dit que le pacte mondial sur les réfugiés et le pacte mondial sur les migrations constituent un appel mondial à l'édification d'une société inclusive dans laquelle personne n'est laissé de côté ; pourtant, la communauté internationale n'a pas, collectivement, réussi à trouver une solution durable pour les millions de personnes dans le monde qui ont été déplacées de force. Les pays en développement continuent à porter la plus grande partie du fardeau et la pandémie de COVID-19 a accentué les difficultés, auxquelles leur système de santé fragile s'efforce de faire face. Il est essentiel de renforcer la coopération et l'assistance internationales, dans un esprit de solidarité et de partage des responsabilités, pour répondre aux besoins des communautés d'accueil, des réfugiés et des personnes déplacées de force. Toutefois, la planification des politiques relatives aux réfugiés dans le monde ne doit pas privilégier la protection au détriment de la recherche de solutions durables qui s'attaquent aux causes profondes du déplacement, en collaboration avec les pays d'origine.

46. Le Bangladesh accueille actuellement 1,1 million de ressortissants du Myanmar, membres de la communauté rohingya, qui sont déplacés de force. Le Gouvernement, qui fait de son mieux pour les prendre en charge, les a inclus dans son plan de lutte contre la COVID-19. Il remercie la communauté internationale de l'aide qu'elle lui a fournie pour que le nombre d'infections et de décès soit maintenu à un faible niveau dans les camps. Néanmoins, le séjour prolongé des réfugiés est une source d'instabilité sociale et de dégradation de l'environnement, et le Bangladesh ne pourra pas supporter longtemps cette charge. C'est le Myanmar qui a provoqué la crise des Rohingyas et c'est lui qui doit la résoudre. Le Bangladesh est intervenu parce que le Gouvernement a ouvert sa frontière à un peuple qui fuyait une situation que beaucoup qualifient d'acte de génocide. Il incombe au Myanmar de montrer que cela est faux en créant des conditions propices au rapatriement. Malheureusement, il ne l'a pas encore fait, malgré les vaines promesses formulées à de nombreuses reprises, y compris devant le Comité exécutif. La situation a été aggravée par la poursuite des persécutions au Myanmar et par le fait que le pays refuse d'ouvrir son territoire aux agents humanitaires. D'après la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, les responsables du Gouvernement du Myanmar reclassent les zones où se trouvaient auparavant des villages rohingya, suppriment les noms des villages sur les cartes officielles et modifient l'affectation des terres. La Première ministre du Bangladesh, dans sa récente allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies, a appelé la communauté internationale à jouer un rôle plus actif dans la recherche d'une solution juste et durable à la crise des Rohingyas. M. Rahman réitère maintenant cet appel devant le Comité exécutif.

47. **M. Maza Martelli** (Observateur d'El Salvador) dit que le Gouvernement salvadorien a récemment adopté une nouvelle loi sur la prévention des déplacements forcés à l'intérieur du pays et la protection des personnes déplacées, qui vise à apporter des solutions durables aux personnes contraintes de quitter leur foyer ou risquant d'être déplacées en raison de la violence qui sévit en El Salvador. La loi a été adoptée dans le contexte du Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS). Au cours de sa présidence par intérim du MIRPS, exercée en novembre 2019, El Salvador a élaboré un plan de travail annuel, qui a été approuvé par tous les États membres du MIRPS, ainsi qu'un plan national pour la protection des victimes de déplacements forcés, qui comprend 49 mesures prioritaires. La pandémie de COVID-19 a posé un problème supplémentaire et a aggravé la situation des groupes les plus vulnérables, imposant un nouveau fardeau aux gouvernements de la région qui s'efforcent de protéger et de soutenir les personnes en situation de vulnérabilité. Malgré cela, les pays du MIRPS ont continué à mettre en œuvre à la fois leur plan national et le plan de travail annuel établi par la présidence par intérim. Dans le cadre de l'initiative des « Villes solidaires », ils s'efforcent également de renforcer les alliances avec les collectivités locales afin de favoriser le dialogue au niveau communautaire. Le secteur privé joue un rôle clef dans la création d'emplois et de moyens de subsistance, en facilitant l'accès aux services financiers et en encourageant l'intégration locale des personnes déplacées. L'existence d'une plateforme de partage de données d'expériences et de connaissances est une priorité pour les pays du MIRPS, dont le groupe de travail sur les déplacements internes, qui comprend un groupe d'experts colombiens et

italiens, a émis des recommandations conformément aux normes internationales. La création de la plateforme d'appui du MIRPS, qui est présidée par l'Espagne et qui est composée de représentants de tous les pays membres du Cadre, est un exemple concret de partage des responsabilités et de coopération dans le cadre du HCR.

48. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), s'exprimant par liaison vidéo, remercie la représentante de l'Uruguay pour le soutien et la solidarité dont son pays fait preuve à l'égard d'initiatives régionales telles que le MIRPS. Il remercie le représentant d'El Salvador d'avoir évoqué l'importance de plans d'intervention et d'un cadre juridique adéquats pour faire face aux situations de déplacement interne. Il se réjouit de l'élaboration rapide de ces plans, que le HCR soutiendra à l'avenir. L'organisation travaillera en étroite collaboration avec El Salvador pendant sa présidence par intérim, afin de mobiliser des ressources internationales. Le Haut-Commissaire félicite également le Canada pour sa détermination à soutenir le MIRPS et à mobiliser des ressources pour les pays qui accueillent des réfugiés et des migrants vénézuéliens, pour l'importance qu'il accorde à un réel partage des responsabilités et pour sa politique exemplaire de participation des réfugiés aux instances traitant des questions qui les concernent.

49. M. Grandi remercie le représentant du Saint-Siège pour son plaidoyer vibrant en faveur des personnes déplacées. La force, le courage et l'élan qui s'en dégagent sont indispensables au travail du HCR. Le représentant du Saint-Siège a eu raison de dire que la pandémie de COVID-19 ne doit pas servir de prétexte à l'érosion des principes relatifs à la protection des réfugiés. Le Haut-Commissaire accueille avec satisfaction l'augmentation des contributions financières de l'Autriche et remercie le représentant autrichien d'avoir présenté des suggestions et des propositions très intéressantes pour la réforme de l'asile. Il se réjouit de constater que la France reste engagée dans la réinstallation des réfugiés, bien qu'elle ait suspendu son programme en raison de la pandémie, et espère que les réinstallations d'urgence reprendront dans un avenir proche. Il note également avec satisfaction la mention faite des déplacements liés aux changements climatiques et l'évocation du défi de l'énergie propre, initiative particulièrement importante qu'il faudra davantage appuyer. Il remercie le Gouvernement danois d'avoir porté ses contributions financières à des niveaux sans précédent et d'avoir répondu rapidement à de nombreux appels spéciaux nécessitant un soutien d'urgence. Notant que de nombreux aspects des suggestions de réforme de l'asile présentées par le Danemark sont abordés dans le nouveau pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile, notamment pour ce qui est de lutter contre le trafic de migrants et de rendre plus efficace le retour des demandeurs d'asile déboutés, M. Grandi dit que le HCR continuera d'insister sur l'importance de l'édification d'un système d'asile qui respecte pleinement le droit international des réfugiés. Il remercie le représentant de la Pologne d'avoir souligné l'importance de la protection des enfants réfugiés et se félicite de la volonté de ce pays d'accueillir des réfugiés originaires de la région et d'apporter un soutien accru aux États qui accueillent un grand nombre de réfugiés, tout en soulignant que l'apport d'un soutien ne dispense pas les pays européens de la nécessité de bien maintenir leurs frontières ouvertes, dans le respect du droit. Le Luxembourg est lui aussi remercié pour la souplesse de ses contributions non préaffectées et pour sa participation aux programmes de réinstallation, et tout particulièrement pour son soutien aux initiatives du HCR dans les domaines de l'innovation, de la technologie et des télécommunications, qui a joué un rôle très important dans la lutte contre la COVID-19.

50. Le Haut-Commissaire remercie le Gouvernement togolais pour avoir pris un certain nombre d'initiatives législatives visant à réduire l'apatridie. Il salue l'augmentation des contributions mentionnée par le représentant du Qatar, qui ont d'ailleurs été complétées par les contributions philanthropiques les plus généreuses de la région. L'ouverture d'un bureau local au Qatar, à la demande de l'État, facilitera la coordination et la coopération dans la région, notamment dans le domaine de l'éducation. Le représentant de l'Égypte a parlé d'inclusion et, lors de ses visites en Égypte, le Haut-Commissaire a effectivement constaté un niveau élevé d'inclusion des réfugiés dans le pays, notamment des réfugiés syriens. Le fait que le pays soit situé dans une zone de migration sensible, proche de plusieurs zones de conflit, le place dans une situation particulière qui mérite toute l'attention des donateurs. M. Grandi accueille avec satisfaction les contributions financières importantes récemment annoncées par la République de Corée et se félicite que la représentante du pays ait aussi annoncé des contributions du secteur privé, pour lesquelles le HCR est extrêmement

reconnaissant. Le HCR s'efforce d'améliorer la composition géographique de son personnel et espère que ses efforts donneront bientôt des résultats.

51. Le Bangladesh est l'un des pays d'accueil les plus importants, et le Haut-Commissaire remercie le Gouvernement de sa patience et de la généreuse hospitalité dont il fait preuve en accueillant des centaines de milliers de réfugiés rohingya. Il est rassurant de constater qu'avec le soutien du HCR, le Bangladesh a réussi à endiguer la propagation de la pandémie dans les camps de réfugiés très peuplés. La recherche de solutions durables n'est pas du tout incompatible avec le mandat de protection ; les deux sont étroitement liés et le HCR continuera à rechercher des solutions au Myanmar afin de permettre aux réfugiés de rentrer chez eux. Des progrès timides ont déjà été faits dans ce sens. Dans l'intervalle, le Gouvernement bangladais fait tout son possible pour élargir les possibilités offertes aux réfugiés pendant leur exil.

La séance est levée à 18 heures.